



Publié sur **COAGUL** (<http://coagul.org/drupal>)

[Accueil](#) > [Rubriques](#) > [Les activités](#) > [Communiqués de presse](#) > PDF imprimable

---

## Communiqué de presse du 12 février 2010 : COAGUL déplore le vote de la loi LOPPSI

[Communiqués de presse](#) <sup>[1]</sup>

Tout comme la Quadrature du Net et l'April, COAGUL déplore le vote de la loi LOPPSI et ce pour plusieurs raisons.

Les mesures prises pour lutter contre la cybercriminalité sont inefficaces car basées sur le filtrage de l'information qui circule sur le réseau. Internet a été conçu comme un réseau décentralisé, dans lequel aucun acteur ne peut décider unilatéralement de bloquer les flux d'informations qui transitent. Le principe originel de neutralité du Net exclut en effet toute logique de contrôle centralisé du réseau. Pour prendre une image, c'est comme si le gouvernement décidait de couper une route car un trafic s'opère sur celle-ci. Le trafic va se répandre sur d'autres routes qu'il faudrait aussi couper.

Un nombre croissant de gouvernements démocratiques s'oriente vers ce mode de régulation de l'Internet. Cependant les tests de filtrage dans les autres pays n'ont rien donné. Par exemple, en Australie, la liste noire comprend 1/3 à peine de sites réellement "cybercriminels". L'Allemagne quant à elle vient à peine de renoncer au filtrage car inefficace.

Le gouvernement s'est opposé à ce que ce soit un juge qui décide si le site doit être filtré ou non. Ce qui laisse la porte ouverte à n'importe quelle dérive, à commencer par filtrer les contenus à caractère culturel.

Le gouvernement s'acharne à présenter Internet comme un danger. Qui, combien ont déjà vu le grand méchant loup sur Internet ? Un danger pour qui ?

Une des plus grandes problématiques est que les technologies pour contourner des filtrages existent déjà et que les réseaux mafieux les proposeront pour s'enrichir.

Les sites à caractère cybercriminel n'ont, par nature, qu'une durée de vie éphémère, quelques heures tout au plus. Ce qui ne laisse pas beaucoup de temps pour mettre en place un filtrage.

Enfin, le vote de cette loi fait adopter à la France une position diamétralement opposée à celle du parlement européen. Elle est un danger pour la liberté d'expression et le respect de la vie privée.

COAGUL

Licence Creative Commons by-sa 3.

---

**URL source:** <http://coagul.org/drupal/association/communiqu%C3%A9-presse-12-f%C3%A9vrier-2010%C2%A0-coagul-d%C3%A9plo-re-vote-loi-loppsi>

**Liens:**

[1] <http://coagul.org/drupal/rubrique/communiqués-presse>